

## Convention avec les artisans participant à la Fête

« Nos r'prindans rèce » est l'affirmation de notre identité rurale, la redécouverte du savoir faire et des gestes propres aux activités quotidiennes dans nos villages au début du siècle dernier.

C'est avant tout le sens de l'accueil, la fierté d'inviter, le plaisir de partager notre histoire qui doivent guider chacun des participants tout au long de la fête, loin de tout esprit de lucre. Ni foire, ni marché, ni commerce : la fête est avant tout un projet pédagogique basé sur l'authenticité.

Les acteurs de la fête sont tous des volontaires non rémunérés. Les artisans et participants s'engagent à être là exclusivement pour montrer les gestes de leur métier, partager les techniques avec les visiteurs, non pour tenir échoppe ou commerce.

Par la présence convention, chaque artisan, chaque participant s'engage à respecter l'esprit de la Charte de la Fête dont il reconnaît avoir pris connaissance et plus particulièrement :

1. A privilégier les gestes de son métier chacun des deux jours de 10H00' à 19H00' en partageant son savoir faire avec les visiteurs.
2. à ne faire ni commerce, ni étalage de marchandises, ni apposer de panneau publicitaire.
3. A se munir de ses outils anciens et sa matière première qu'il transformera pendant la fête. Pour des raisons de sécurité, le gaz est proscrit.
4. A porter des vêtements typiques du lieu, de l'époque et du métier pratiqué.  
Pour les hommes :
  - pantalon de couil, chemise de travail, casquette, foulard, sarrau.
  - Costume du dimanche : vêtements noirs, chapeau melon ou de paille.

Pour les femmes :

- jupe longue, blouse (caracao), châle, tablier, chapeau ou bonnet (barada, barète, gamète).

Il est par ailleurs convenu que :

Chaque responsable d'atelier remettra pour le 11 juillet au plus tard, la liste nominative des membres de son équipe, nécessaire au fonctionnement de son atelier (suivant modèle en annexe).

1. Chaque responsable d'atelier recevra une carte d'accréditation témoignant son adhésion à la charte.
2. Chaque artisan ou acteur participant, accrédité par le Comité culturel, est assuré contre les risques que des tiers ou leurs biens pourraient subir du fait de son activité à l'occasion de la fête. Chaque participant ou artisan est toutefois tenu responsable des risques personnels qu'il encourt.
3. Seules les personnes figurant sur la liste nominative établie par les responsables d'ateliers seront considérées comme acteurs participants à la fête. Les autres personnes seront considérées comme des visiteurs et assumeront seules la responsabilité des conséquences de leurs actes.
4. Le Comité culturel met à la disposition des acteurs de la fête (voir liste nominative) des bons de consommation, dont le nombre sera fixé en fonction des prestations effectives.

Le comité refusera la poursuite de l'activité aux participants qui ne respecteraient pas un ou plusieurs des points de la présente convention.

Toute réclamation relative à des problèmes liés à la fête devra être introduite auprès du secrétariat de la fête de « *Nos r'prindans rèce* » dans les trois jours qui suivront le 3 août.

La signature de cette convention ou de son annexe implique un accord sur chacune de ses clauses.

### **Charte de la fête « Nos r'prindans rèce » des 2 et 3 août 2008**

A Sart, où les machines n'ont pas encore fait oublier les outils ni les hommes... C'est ainsi que la fête se définissait en 1976 lorsqu'elle a vu le jour. C'est ainsi que nous voulons encore aujourd'hui la définir.

« Nos r'prindans rèce » est l'affirmation de notre identité rurale, la redécouverte du savoir faire et des gestes propres aux activités quotidiennes dans nos villages au début du siècle dernier. Les activités ancestrales qui seront évoquées se limiteront à celles qui correspondent à ce lieu et à cette époque.

C'est avant tout le sens de l'accueil, la fierté d'inviter, le plaisir de partager notre histoire qui doivent guider chacun des participants tout au long de la fête, loin de tout esprit de lucre. Ni foire, ni marché, la fête est avant tout un projet pédagogique basé sur l'authenticité... pour qu'en conservant nos racines nous vivions harmonieusement le présent et l'avenir.

Les acteurs de la fête sont tous des volontaires non rémunérés. Les artisans présents se sont engagés à être là exclusivement pour montrer les gestes de leur métier, partager les techniques avec les visiteurs et non pour tenir échoppe ou commerce et ainsi faire revivre les métiers et coutumes qui étaient nôtres il y a un siècle.

Un souhait : que chaque acteur, chaque artisan, chaque visiteur, contribue dans la mesure du possible par son habillement, ses gestes, son outillage, à restituer l'ambiance de cette époque.

Convivialité et authenticité plutôt que succès de foule ou mercantilisme, voici notre fête, votre fête ...

Pour accord, fait à ....., le ..... 2008.<sup>1</sup>

Signature de l'artisan / du participant,

Nom, prénom et activité

.....  
.....  
.....  
.....

<sup>1</sup> L'original de cette convention doit obligatoirement être déposé signé au secrétariat, au plus tard le 11 juillet 2008, accompagné de la liste éventuelle des membres de l'équipe rédigée sur le formulaire annexe qui précise que chacun a pris connaissance de la convention et qu'il y souscrit.

